



DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

## **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA BAUSSAINE**

---

### **PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Vendredi 25 mars 2016**

---

L'an deux mil seize, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de La Baussaine s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jérémy LOISEL, Président.

Etaient présents : Jérémy LOISEL, Aline BOUVIER, Joseph QUENOILLERE, France LEMAITRE, Patricia GRIFFE, Anne GROSSET, Dominique ROUXEL, Maryvonne RADOUX.

Absents excusés : Guénaëlle BELAN, Fabienne BIDAL, Eric LEROSSIGNOL,

Absents non excusés :

<i>Nombre de Membres en exercice :</i>	11
<i>Nombre de Membres présents :</i>	8
<i>Nombre de Membres votants :</i>	8

---

Madame Anne GROSSET a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

Approbation du procès-verbal de la séance du 20 novembre 2016 à l'unanimité.

---

#### **COMPTE DE GESTION 2015**

Madame Aline BOUVIER rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du receveur à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

En application des articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la présentation du compte de gestion,

Vu le Budget primitif 2015.

Vu le Compte de gestion 2015 du budget du CCAS dressé par Monsieur le Trésorier municipal,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Monsieur le Président ne prend pas part au vote

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECLARE que le Compte de gestion du budget du CCAS dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- ADOPTE le Compte de gestion 2015 du CCAS

### COMPTE ADMINISTRATIF 2015

En application de l'article L 2121-14 du CGCT, Monsieur le Président présente le Compte administratif 2015 de la Commune,

Monsieur le Maire se retire de l'assemblée.

Le Conseil d'administration,

Siégeant sous la présidence de Madame Aline BOUVIER,

Ayant entendu la présentation du Compte administratif 2015 du CCAS qui s'établit ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2015		FONCTIONNEMENT
Chiffres 2015	Dépenses	1 295,71€
	Recettes	2 000€
	<b>Résultat 2015</b>	<b>704,29€</b>
Reprise des résultats 2014	Excédent	3 159,59€
<b>Résultat global 2015</b>		<b>4 469,42€</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- PREND ACTE de la présentation faite du Compte administratif 2015 du CCAS,
- CONSTATE les identités de valeurs avec les écritures du compte de gestion,
- RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser,
- ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- CONSTATE le résultat de fonctionnement pour un excédent cumulé de **4 469 ,42€ €**,

### AFFECTATION DES RESULTATS

Monsieur le Président rappelle les résultats de l'exercice 2015 du Budget du CCAS, constatés dans le Compte administratif précédemment approuvés :

- Le résultat de fonctionnement présente un excédent cumulé de **4 469,42 €**.

Monsieur le Président propose l'affectation suivante de l'excédent des sections de fonctionnement et d'investissement :

- Résultat de fonctionnement :
  - A l'article 002 - Excédent de fonctionnement reporté (recette de fonctionnement) : **4 469,42 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- ADOPTE cette proposition d'affectation des résultats de l'exercice 2015 du Budget du CCAS.

### BUDGET PRIMITIF 2016

Monsieur le Président présente au Conseil d'administration le Budget Primitif pour l'exercice 2016.

Ce document présente une balance générale comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
<b>Crédits votés au titre du présent budget</b>	7669,42 €	3 200€
<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>		4 469,42 €
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	7 669,42 €	

Monsieur le Président invite les membres à présenter, le cas échéant, leurs demandes d'explications ou à lui faire part de leurs observations.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- APPROUVE le Budget Primitif 2016 du CCAS.

### ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Après avoir pris connaissance des demandes de subventions à caractère social, et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- DECIDE d'allouer les subventions suivantes :

Associations	Montant accordé 2015
Les Restaurants du cœur de Combourg	0 €
Le Goéland	0 €
La Ligue contre le cancer	50 €
Secours Populaire Français	50 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 €</b>

- DECIDE que les subventions votées seront imputées à l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autre organismes de droit privé » du Budget CCAS 2015.

### ENSEMBLE AU RESTAURANT

Comme convenu lors de la dernière discussion sur le sujet et à la demande d'habitants, cette action va reprendre.

Les rendez-vous auront lieu tous les 2 mois comme suit :

- Vendredi 13 mai avec Jérémy LOISEL et Maryvonne RADOUX
- Vendredi 1<sup>er</sup> Juillet avec France LEMAITRE et Anne GROSSET
- Vendredi 2 septembre avec Aline BOUVIER et Joseph QUENOILLERE
- Vendredi 4 novembre avec Dominique ROUXEL et Patricia GRIFFE

### COURS INFORMATIQUE

Les retours sur cette action sont plutôt bons malgré une difficulté à accompagner chacun vu les niveaux disparates.

Le conseil propose de réfléchir à une nouvelle formule avec deux groupes de niveau différent.

## REPAS DES AINES

Le repas est fixé le samedi 1<sup>er</sup> octobre 2016 ou le samedi 5 novembre. Le service sera effectué par des jeunes de la Commune comme l'an passé. Les tarifs pour les participants restent les mêmes.

Madame Aline BOUVIER se charge de contacter les traiteurs pour établir des devis. De même, Madame Aline BOUVIER s'occupe de contacter des artistes pour l'animation du repas (le budget est de 250€).

## QUESTIONS DIVERSES

### 1) Bulletin du CCAS

Un bulletin sera édité, comme l'an passé, pour une distribution en juin.

*La séance est levée à 19h30.*

Jérémy LOISEL

Aline BOUVIER

Joseph QUENOILLERE

France LEMAITRE

Anne GROSSET

Dominique ROUXEL

Patricia GRIFFE

Maryvonne RADOUX